



- 4.1 Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 20 août 2024:
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
  - être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
- 4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
- 4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 20 août 2024, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

## 5. Absence de demandes


Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

## 6. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Saint-Donat situé au 490, rue Principale ainsi que dans le site internet municipal à : <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>

Toute question peut être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité à [urbanisme@saint-donat.ca](mailto:urbanisme@saint-donat.ca) ou au 819 424-2383, poste 235.

Fait à Saint-Donat, ce 26 août 2024



---


Mickael Tuilier, directeur général et greffier-trésorier

---

### Certificat de publication

Je, soussigné, Mickael Tuilier, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 26 août 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 août 2024



---

Mickael Tuilier, directeur général et greffier-trésorier